
Commission locale d'information

Auprès du site de Creys-Malville

Réunion plénière / publique du 30 octobre 2018

Synthèse

1- Accueil

Mme Annick MERLE, présidente de la CLI, introduit l'ordre du jour de cette réunion plénière/publique. Elle rappelle que l'objectif de la CLI est d'informer le plus grand nombre.

2-Présentation des membres et acteurs de la CLI

La composition de la CLI (Commission Locale d'Information) et ses missions sont présentées par Mme Pont en s'appuyant sur la présentation jointe à ce document.

Les CLI ont été créées par la loi du 13/06/2006 (loi relative à cette transparence et à la sécurité en matière nucléaire). Cette loi impose que pour chaque installation classée Installation Nucléaire de Base (INB), une CLI soit créée et animée par le Département. A noter que dans le département de l'Isère, 4 CLI sont présentes.

Les CLI sont composées d'élus du territoire, d'experts du monde économique (exploitant et ASN), de représentants des salariés travaillant sur le site, et de représentants d'association de protection de l'environnement.

La CLI a pour mission l'organisation de l'information et la concertation concernant le risque nucléaire et en particulier dans le domaine de la sûreté nucléaire, la radioprotection et l'impact des activités sur les personnes et l'environnement. La CLI n'a pas vocation à prendre position, elle organise le débat d'idée.

La CLI réalise une réunion publique chaque année et à chaque événement marquant. Une fois par an, la CLI diffuse une lettre à l'ensemble des habitants du périmètre. Les comptes-rendus de toutes les réunions de la CLI (plénières, publiques) sont disponibles sur le site internet du Département isere.fr.

3-Information sur l'actualisation du périmètre de la CLI

Le périmètre particulier d'intervention (PPI) a évolué en fonction de l'état de la centrale. Actuellement, le PPI a été réduit à 2 communes (Creys-Mépieu et Briord) car le risque chimique a été totalement supprimé en 2017. En effet, le sodium a été neutralisé dans des cubes de béton.

La CLI a souhaité en revanche continuer à informer les habitants dans un périmètre plus important que ces deux seules communes. Le périmètre de la CLI a donc été étendu à 5 km autour de la centrale. Le plan des communes situées dans le périmètre de la CLI sera joint au compte rendu de la réunion.

4-Présentation des actualités 2018 de la centrale

M. BILBAULT rappelle qu'en 2017 la principale activité a été la fin du traitement du sodium primaire et donc la fin du risque chimique.

M. BILBAUT présente ensuite les 3 principales tâches réalisées en 2018 en s'appuyant sur la présentation jointe à ce document.

EDF a réalisé les opérations de préparation à l'ouverture de la cuve. Ces opérations consistent à retirer tous les équipements présents sur la dalle tels que les anneaux d'étanchéité, les brides d'étanchéité, les traversées électriques, les fibres céramiques réfractaires, ... Le traitement de ces équipements a été réalisé dans des ateliers spécifiques. Afin de limiter l'exposition des travailleurs, une virole de protection radiologique a été mise sur la dalle.

L'ouverture de la cuve consiste à retirer 3 bouchons faisant chacun 5 mètres d'épaisseur. Le premier bouchon est le couvercle du cœur (188 tonnes). Il est enchâssé dans 2 autres bouchons : le grand bouchon tournant (540 tonnes) et le petit bouchon tournant (212 tonnes). Le retrait du couvercle du cœur est prévu pour la fin 2018, celui du petit bouchon tournant en janvier 2019 et celui du grand bouchon tournant fin 2019.

Une fois ces bouchons retirés, il sera possible d'accéder à l'intérieur de la cuve avec un objet télé-opéré et de retirer les équipements présents dans la cuve (aussi appelés « internes de la cuve »). L'utilisation d'un engin télé-opéré a été retenue par EDF afin d'éviter l'exposition des travailleurs à des niveaux importants de rayonnements ionisants. Une des activités importantes réalisée en 2018, a été la création de l'atelier équipé de l'engin télé-opéré qui est un robot provenant de l'industrie automobile et adapté au nucléaire.

Le retrait des 3 bouchons nécessite l'utilisation du pont polaire. Or cet équipement n'a plus manutentionné de telles charges depuis un certain temps. Il est donc nécessaire de procéder à sa requalification à 360 tonnes. Cela consiste à vérifier par des essais l'atteinte des niveaux de performance attendus. Les essais ont été faits avec un grand nombre de charges. 18 camions ont été nécessaires afin d'acheminer l'ensemble des charges.

Un reportage réalisé par France 3 sur l'état de déconstruction du site a été diffusé à la CLI.

Les principales étapes restantes de la déconstruction sont le découpage de la cuve et le retrait des générateurs de vapeurs. La fin du chantier est prévue pour 2030 (hors aléas).

La gestion du combustible encore présent sur le site n'est pas encore déterminée. Actuellement le combustible est stocké dans l'APEC (l'Atelier pour l'Entreposage du Combustible) qui est autorisé à fonctionner jusqu'en 2035. Les solutions possibles sont la création d'une piscine de stockage par EDF, soit le traitement à la Hague moyennant une adaptation de l'installation. Une autre solution est possible, mais elle dépend de la politique énergétique de la France. Si le combustible est considéré comme un déchet, il pourrait être stocké sur le site de Bure. Le combustible ne peut pas être revendu à d'autres sites qui ont le même type de réacteur car la vente de plutonium est interdite.

5-Information sur l'Événement Significatif pour la Sûreté du 27 mars 2018

M. Damien BILBAULT présente l'évènement significatif (ESS) de niveau 1 sur l'échelle INES qui a eu lieu le 27/03/2018. L'échelle INES propose sept niveaux en termes de gravité : de 0 pour un écart sans gravité à 7 pour un accident majeur (Tchernobyl et Fukushima).

L'évènement de niveau 1 déclaré le 27 mars 2018 est l'indisponibilité de la pompe JPP813PO. Cette pompe sert à garantir l'alimentation en eau en cas d'évènement extrêmement grave (par exemple un séisme) et qui empêcherait l'utilisation des moyens classiques et le recours aux premiers moyens de secours. La Pompe JPP813PO est une motopompe qui permet de garantir l'alimentation en eau du réseau incendie, servir à refroidir des diesels de l'APEC et à faire un appoint d'eau dans la piscine. Cette pompe est qualifiée au séisme, c'est-à-dire qu'elle peut fonctionner même en cas de séisme.

L'indisponibilité de cette pompe est due à une casse lors d'un essai et à l'impossibilité de la réparer et de la remplacer dans un délai d'un mois. EDF a donc mis en place une pompe de remplacement (prêtée par la FARN¹) et a prévu de racheter une nouvelle pompe. Il est prévu que cette dernière soit opérationnelle en

¹ Force d'Action Rapide du Nucléaire, positionnée sur le site de Bugey pour la plus proche

mars 2019. A noter que la mise en place de la nouvelle pompe nécessite la rédaction d'un dossier auprès de l'ASN.

Mme Aurélie EPELY, inspectrice ASN en charge de la surveillance du site de Creys-Malville, présente les actions de l'ASN suite à la déclaration de cet événement.

Après plusieurs échanges techniques avec EDF, l'ASN a rédigé un courrier en mai 2018 contenant 3 points. Le premier point consistait à demander un classement au niveau 1 de l'échelle INES de l'incident qui avait été initialement classé au niveau 0 par EDF compte tenu du niveau de performance de la pompe temporaire de substitution et des délais annoncés sur le délai de remplacement. Le deuxième point demandé par l'ASN était la mise en place d'une nouvelle pompe de substitution ayant le même niveau de qualification au séisme que la pompe indisponible. Ce qui a conduit à la mise en place de la pompe de la FARN en juin 2018. Dans le dernier point, l'ASN demande à EDF de définir clairement un plan d'actions pour le remplacement définitif de cette pompe. EDF s'est engagée à déposer un dossier fin 2018 qui sera soumis à l'accord de l'ASN.

6-Présentation de la Force d'Action Rapide du Nucléaire

M. Julien COURTIADÉ présente la FARN et s'appuie sur la présentation jointe au présent document.

La FARN est une réponse organisationnelle d'EDF à la crise majeure de Fukushima. L'exploitant a ainsi souhaité mettre en place une organisation permettant d'intervenir sur un site accidenté en moins de 12 heures et d'être totalement gréé en 24 heures. La FARN est une organisation nationale qui vient en complément des moyens locaux déjà existants sur les sites. La FARN a pour objectif d'apporter au site accidenté de l'électricité, de l'eau, du carburant et de l'air comprimé, ainsi que des moyens humains, des moyens techniques et logistiques. Elle dispose d'une autonomie complète de 72 heures.

La FARN comprend 4 services régionaux répartis sur la France, d'un état-major situé à Paris, et d'une base nationale de matériel. Elle est composée de 300 personnes qui sont des personnels des centrales formés à l'intervention en situation d'urgence par le SDIS et les pompiers. Ce choix permet à chaque service régional de disposer de compétences pointues dans le domaine du nucléaire et en particulier en exploitation et conduite des réacteurs, maintenance du matériel, logistique et prévention des risques (nucléaires et conventionnels).

Les moyens matériels de la FARN sont variés, il s'agit par exemple de pompes, de générateurs électriques, de compresseurs, de stations essences mobiles. Ces moyens matériels sont complétés par des moyens logistiques permettant d'accéder aux sites dans toutes les conditions (inondation, neige, séisme,...). La FARN dispose par exemple d'une barge à fond plat permettant de traverser des zones inondées, d'un hélicoptère de type super-puma (convention avec le transporteur d'énergie en France (RTE)), de camions divers.

7-Point sur la gestion des déchets du démantèlement

M. Damien BILBAULT présente la gestion des déchets dans le cadre de la déconstruction de la centrale. Il s'appuie sur la présentation jointe à ce document.

En moyenne sur l'ensemble du chantier de déconstruction, 80% des déchets produits sont des déchets conventionnels pouvant être recyclés ou vendus. Ce pourcentage peut évoluer en fonction des chantiers réalisés. En 2017, 1000 tonnes de déchets conventionnels ont été produits et le taux de recyclage était de 98,7% sur le site de Creys-Malville

La suite de la présentation se focalise sur les déchets nucléaires.

On entend par déchet nucléaire les substances contenant des radioéléments pour lesquelles aucune utilisation ultérieure n'est possible à ce jour. En 2017, le site a produit 86 tonnes de déchets radioactifs. La quantité de déchets radioactifs produits dépend des activités réalisées. Les déchets sont classés en différents types en fonction de leur niveau d'activité et du temps nécessaire pour que la radioactivité devienne négligeable du fait de la décroissance radioactive. Si ce temps est inférieur à 30 ans, il s'agit d'un déchet à vie courte, sinon c'est un déchet à vie longue. Actuellement, les déchets radioactifs produits par la déconstruction sont des déchets très faible activité (TFA), faible activité et moyenne activité (FA-MA).

La gestion des déchets est réalisée en 5 étapes :

- le conditionnement réalisé en fonction du niveau de radioactivité et de la nature physique du déchet (liquide, solide, ...). Le conditionnement peut nécessiter des opérations telles que le compactage, la

réalisation de mélange, l'évaporation (pour certains liquides). Les déchets sont ensuite conditionnés dans des emballages (caisses, fûts, ...) et forment des colis.

- l'entreposage des colis durant l'attente de l'obtention des autorisations pour réaliser le transport et l'acceptation du colis par le centre de traitement ou de stockage. Cette étape est réalisée sur l'IDT (Installation de Découpage et de Transit) qui est l'ancienne salle des machines, et elle est d'une durée variable.
- le transport des colis jusqu'au site de traitement ou de stockage. Le transport est réalisé conformément aux réglementations française et européenne. Des contrôles sont réalisés avant le début du transport afin de s'assurer de l'absence de radioactivité à l'extérieur du colis. Les différents emballages et sur-emballages mis en place permettent de garantir la sécurité de la population environnante au cours du transport,
- le traitement ou le stockage dans un exutoire. L'exutoire dépend du niveau d'activité et du temps de vie (vie courte ou vie longue). Les exutoires des déchets produits dans le cadre de la déconstruction de Superphénix sont des sites de l'ANDRA (CIREs et CSA) ou un site de traitement d'EDF (CENTRACO ou SOCODEI) ; car il s'agit de déchet TFA et FAMA.
- et enfin l'information du public, lors par exemple de cette réunion de la CLI.

Le sodium radioactif présent sur l'installation a fait l'objet d'un traitement particulier qui s'est terminé en 2017. Le sodium a été transformé en soude, elle-même utilisée pour former des blocs de béton. Cette solution permet de supprimer le caractère dangereux du sodium (risque d'explosion et/ou d'incendie). Ainsi, 38 000 m³ de béton radioactifs sont présents sur le site. Il s'agit de déchets TFA qui seront stockés [en destination finale] au CIREs.

Aucun stockage de déchets en subsurface (ie. à quelques mètres de profondeurs sous le terrain naturel) n'est prévu sur le site.

Le public pose des questions sur des thèmes hors du cadre de l'ordre du jour.

Damien BILBAULT présente succinctement les dispositions prises concernant la sécurité du site notamment vis-à-vis du risque d'attentat. Le site est classé comme site d'intérêt vital, et respecte les exigences associées. En 2016-2017, 6 millions d'euros ont été investis pour renforcer la sécurité. La protection du site repose sur plusieurs barrières de plus en plus difficiles à franchir.

Damien BILBAULT explique qu'EDF est autorisé par le double décret de 2006 à démanteler Superphénix et à exploiter l'APEC (où se trouve le combustible) jusqu'en 2035. Ensuite, le démantèlement de l'APEC devrait durer une dizaine d'années. En parallèle, compte tenu du foncier détenu par EDF (200 hectares pour uniquement 41 hectares occupés), il est possible qu'il y ait d'autres projets industriels sur le site. Il n'y a pas de changement de destination pour les terres non clôturées qui sont cultivées.

Concernant l'avenir du site, Damien BILBAULT précise qu'actuellement il y a environ 350 personnes sur le site et que ce chiffre ne devrait baisser qu'à partir de 2025. Il précise également que la déconstruction de Superphénix est assez complexe car il s'agit d'une première mondiale et d'une centrale très importante. Un retour d'expérience important a été collecté et peut être partagé avec d'autres exploitants (par exemple au Japon). A noter que le coût et le délai de déconstruction de Superphénix n'est pas comparable avec celui d'un réacteur à eau pressurisée (même type que celui de Fessenheim). L'ordre de grandeur de la déconstruction de la première génération des réacteurs (Superphénix, Brennilis et Chooz A) est estimé à 3,5 milliards d'euros. Cependant ces réacteurs correspondent à des cas particuliers : Superphénix (prototype), Brennilis (réacteur à eau lourde, peu de réacteurs dans le monde ont utilisé cette technologie) et Chooz A (pilote de la filière REP).

Mme Annick MERLE clôture la réunion en remerciant l'assemblée. **En l'absence de remarque, d'opposition et d'abstention, l'assemblée valide le compte rendu de la réunion plénière de la CLI du 17 mai 2018.**

Un questionnaire est distribué au public afin de mieux connaître les attentes de chacun concernant la réunion publique de la CLI. Le questionnaire est renseigné et rendu sur place.